



Ecourter un preavis pour cause de nombreux "problemes" dnas la ma

Par **Mag**, le **25/11/2011** à **16:15**

Bonjour,rnrnVoila maintenant 4 ans que je loue une maison a un particuliers (sans passer par une agence). Des le départ, beaucoup de "petits travaux" \$restaient à faire, mais mon propriétaire s etait engagé a les faire.rnAujourd'hui rien est fait : le mur qui entoure la maison est toujours "brut", l'entourage de la porte qui relie le garage au couloir de la maison ne tient que par miracle, il n y a pas d isolation entre les portes fenetres coulissantes et le mur (merci les courants d air), et le pire c est que l installation electrique est complètement defectueuse : pour preuve une facture de 1700€ pour le seul mois de juillet!!!!!!!!!!!! je me suis donc mis en recherche d une autre maison, que j ai trouvé!! seulement celle ci est disponible au 15/12, mais mon propriétaire ne veut rien entendre pour ecourter le preavis de 3 mois. Ai je un "recours" possible, au vue de toutes les malfacons de la maison (qui me mette en danger moi et mes enfants vu l installation electrique, mais aussi les enfants que je garde car je suis assistante maternelle).rnrnMerci si vous pouvez m aider...

Par **cocotte1003**, le **25/11/2011** à **18:20**

Bonjour, non vous ne pouvez absolument pas bénéficier d'un préavis réduit ou "écourté". La seule solution pour pouvoir éviter de payer tout votre préavis c'est de trouver un autre locataire pour prendre votre place au plus vite. Le bailleur ne peut toucher 2 loyers pour le même bien. Le fait de trouver un locataire solvable est une chose mais il faut impérativement que le bailleur l'accepte et ça c'est son choix. essayez de prendre contact avec votre propriétaire pour connaître sa position à ce sujet, cordialement

Par **Mag**, le **26/11/2011** à **12:58**

Merci pour votre reponse.rnC'est bien ce que je craignais...rnEncore merci d avoir pris le temps de me repondre.